

## Le PIAL - Parcours d'Intégration par l'Apprentissage de la Langue

Introduit par une instruction interministérielle émanant conjointement du Ministère de l'Intérieur et du Ministère du Travail, le Parcours d'Intégration par l'Apprentissage de la Langue (PIAL) a pour but de **sécuriser l'accès des jeunes étrangers primo-arrivants aux dispositifs de droit commun** (Avenir Jeunes, Ecole de la 2ème Chance, EPIDE, Garantie Jeunes, IAE...).

Il s'adresse aux **jeunes étrangers extra européens entre 16 et 25 ans** « *qui ne disposent pas du niveau minimal de maîtrise du français leur permettant une entrée dans les dispositifs d'accompagnement vers l'insertion socio-professionnelle de droit commun et a fortiori un accès au marché du travail.* »

### Les profils éligibles au PIAL sont plus précisément :

- Jeunes étrangers ressortissant d'un pays tiers de l'Union Européenne (hors bénéficiaire d'une protection internationale) : Vie privée, vie familiale, rapprochement de conjoint etc... ;
- Jeunes étrangers ressortissant d'un pays tiers de l'Union Européenne bénéficiaires d'une protection internationale (réfugiés ou protection subsidiaire) ;
- Jeunes demandeurs d'asile ;
- Mineurs étrangers.

Attention : le dispositif n'est pas ouvert aux étudiants.

**!** Si le PIAL est ouvert à l'ensemble des publics listés ci-dessus, seul les jeunes primo-arrivants signataires du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) relèvent du public-cible pour des formations linguistiques subventionnées dans le cadre de l'action 12 du BOP 104.

Le dispositif consiste à proposer à chaque jeune bénéficiaire :

- une **formation linguistique complémentaire à celle imposée par l'OFII** à la suite de la signature du CIR (Contrat d'Intégration Républicaine) ;
- une **allocation d'un plafond individuel de 1454,46 euros** sur une durée de 3 à 6 mois maximum.

Il est porté sur l'ensemble du territoire national par le réseau des Missions Locales.

Celles-ci peuvent orienter des jeunes inscrits au dispositif vers une de vos formations.

**!** Il est nécessaire que la formation proposée soit **intensive**, et d'une durée de trois à six mois.

Vous pouvez également vous rapprocher de l'antenne de la mission locale du lieu de résidence ou de domiciliation d'un jeune que vous connaissez pour voir si celui-ci peut intégrer ce dispositif.